# LICENCE D‘URGENCE

# Demande d’obtention d’une licence d’urgence

Club demandeur:

Ligue :

Prénom et Nom du joueur :

Date de naissance :

Date et lieu du match :

Nom et no. de tél. pour questions :

Date :

Signature du club demandeur :

**Pour être libérée, cette demande doit être signée et envoyée à l’adresse email** [**sekretariat@swiss-streethockey.ch**](mailto:sekretariat@swiss-streethockey.ch) **au minimum 30 heures avant le début du match auquel le joueur participera.**

Afin de statuer sur la demande, l’ensemble des documents suivants doivent se trouver dans le système:

* Copie du passeport ou de la carte d‘identité (recto-verso)
* Formulaire de licence signé par le chef technique et par le joueur (pour les juniors la signature des parents est requise)
* Photographie du joueur de qualité acceptable (selon Ordonnance sur les photos de licence)

Dans le cas où ces documents n’étaient pas disponibles de manière complète dans le système, aucune décision ne sera prise.

La taxe de CHF 50.- est facturée pour chaque demande. Elle est due indépendamment de la décision (positive ou non). La taxe est encaissée sur facture par le responsable des finances de l’association.